

# **1ères Foulées Solidaires de l'ESC ILLIES**

**Dimanche 28 juin 2009 - 10h15 -  
Stade Municipal**



## **Règlement**

### Article 1 : ORGANISATION

Course pédestre de 10 KM et marche de 2,5 KM organisées par l'Etoile Sporting Club d'Illies en respect des règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). L'accueil se situera au Stade Municipal – Rue du Calvaire, Illies – à partir de 8h30.

### Article 2 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non répondant aux conditions d'âge suivante : vétérans, nés en 1969 et avant ; séniors nés entre 1970 et 1986 ; espoirs nés entre 1987 et 1989 ; juniors nés en 1990 et 1991 et cadets nés en 1992 et 1993.

**Tout coureur doit fournir un certificat médical (de - 1 an) ou une copie avec la mention "non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition".**

Seules les licences FFA et FF TRI sont acceptées. Pour les licences affinitaires UFOLEP, FSGT, UGSEL et autres..., l'option « Course à pied » doit être mentionnée sur la carte.

### Article 3 : PARCOURS

Entièrement plat, il emprunte des routes enrobées de la commune d'Illies. Chaque kilomètre est indiqué par un panneau, chaque changement de direction est fléché et un commissaire de course assure la sécurité à chaque intersection.

### Article 4 : RAVITAILLEMENT

Des postes de ravitaillement seront situés kms 5,5 pour la course, kms 1,5 pour la marche. Un ravitaillement complet est proposé à chaque concurrent à l'arrivée.

### Article 5 : JURY

Un directeur de course est nommé par l'organisation, son pouvoir de décision est sans appel. Il sera autorisé à annuler ou même arrêter l'épreuve. A quel titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

### Article 6 : SUIVEUR

Aucun véhicule non accrédité y compris vélos et rollers n'est autorisé sur le parcours. Tout accompagnement d'un coureur par une personne sans dossard entraînera la disqualification.

### Article 7 : INSCRIPTIONS

*Renseignements & informations supplémentaires sur le site du club : <http://www.esc-illies.com>*

Pour la course, les droits d'inscription sont fixés à 4 euros. Vous pouvez vous inscrire le jour même ou par courrier - avant le 25 juin 2009 - avec le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site du club. Pour la marche, le montant de l'inscription est fixé à 2 euros.

*Bulletin d'inscription et règlement par chèque à envoyer à ESC ILLIES Foulées Solidaires 2009, 37 Rue du Chanoine Rigault 59480 Illies.*

#### Article 8 : DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés le samedi 27 juin 2009 de 10h à 12h et de 14h à 17h et le dimanche 28 juin jusqu'à 30 minutes avant le début de la course au Stade Municipal – Rue du Calvaire, Illies.

#### Article 9 : LOCAUX

Des vestiaires équipés de douches seront mis à disposition. Toutefois, l'ESC Illies décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

#### Article 10 : IMAGE

L'inscription à la course vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier à l'acceptation de chaque participant de voir figurer ses noms, prénoms et photos dans les médias, sur le site Internet du club (<http://www.esc-illies.com>) et sur tous documents et plaquettes que l'association serait amenée à créer et à diffuser après l'épreuve. Conformément à la « loi informatique et liberté » du 06.01.1978 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

#### Article 11 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance spécifique. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### Article 12 : RESPONSABILITE

Chaque concurrent s'engage à courir en respectant les règles habituelles du code de la route. L'ESC Illies décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'organisation.

#### Article 13 : SECOURS

L'assistance médicale sera confiée aux secouristes de la Croix Rouge. Un poste de liaison radio sera opérationnel pendant la course et se situera sur la ligne d'arrivée. Un médecin sera présent sur le parcours en liaison avec le poste de commandement radio.

#### Article 14 : RECOMPENSES

Un tee-shirt sera offert à chaque arrivant. Nombreux lots attribués à l'arrivée. Une grande tombola sera organisée avec les dossards, nombreux lots (Ecran LCD 22", VTT Adulte, Week end de charme...).